

Séance du Conseil Municipal

Séance du lundi 12 mai 2025 à 20h00

Procès-verbal

Présents : M. Roland Rüttimann (Président)

Mmes Brigitte Schneider-Bidaux, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay

MM. Alexis Aellen, Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Bertrand de Weck, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Raphaël Vidon,

M. Guy Lavorel, Maire
M. Marc Truan, adjoint
M. Jean-Jacques Ronchietto, adjoint
Mme Nolwenn Bocquet, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Approbation des comptes 2024 :
 - 5.1 Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 5 mai 2025
 - 5.2 Rapport d'audit de l'organe de révision
 - 5.3 Délibération D298 : Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité
6. Approbation des crédits d'engagement complémentaires :
 - 6.1 Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 5 mai 2025
 - 6.2 Délibération D299 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire concernant les crédits terminés au cours de l'exercice 2024
 - 6.3 Délibération D300 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire pour la construction d'une crèche, d'un restaurant avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes, ainsi que le réaménagement de la zone sportive, du secteur Lullin et de la paroisse protestante et la construction d'un parking
7. Approbation de la révision du règlement du Conseil municipal :
 - 7.1 Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 5 mai 2025
 - 7.2 Délibération D301 : approuve la révision du règlement du Conseil municipal
8. Propositions individuelles et questions

M. Rüttimann, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres du Conseil Municipal, le public, la procès-verbaliste et annonce l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025

En l'absence de remarque, M. le Président procède au vote du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025.

- **Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 est adopté à l'unanimité.**

2. Communications du Bureau du Conseil Municipal

M. le Président indique avoir reçu à la dernière minute un courrier de la presse visant à soutenir la presse régionale, suivie par plus de 4'500 personnes. Ce courrier était accompagné d'une lettre destinée aux élus. Il précise qu'il transmettra le courrier à l'ensemble des conseillers municipaux.

M. le Président rappelle qu'une réponse avait été adressée à l'association « J'aime Troinex ». Il souligne également que l'ensemble du Conseil municipal s'était prononcé en faveur de la passerelle et encourage donc les conseillers municipaux à maintenir cette position lors des votations communales.

Cette soirée revêt une importance particulière pour plusieurs conseillers municipaux. En raison du grand nombre de rapports et de délibérations à traiter, M. le Président fera un message personnalisé à chacun des conseillers municipaux concernés en fin de séance.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Néant.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Le Maire informe ne pas avoir de communications.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Motion concernant la limitation à 30km/h

M. Truan revient sur la motion du Conseil municipal relative à la limitation de la vitesse à 30km/h sur les routes de Troinex, d'Annecy et de Marsillon. Il rappelle que l'arrêté du Conseil d'État en faveur de cette limitation avait été suspendu en raison d'un autre arrêté portant sur la limitation de vitesse sur 456 tronçons à l'échelle cantonale. Lors de la dernière séance, M. Truan avait informé le Conseil municipal que le Tribunal avait annulé cet arrêté global, tout en précisant qu'un recours contre ce jugement restait possible dans un délai de 30 jours, soit jusqu'au 25 avril selon l'OCT. Toutefois, la personne de l'OCT qui lui avait transmis cette information n'avait pas tenu compte des fêtes liées aux fêtes de Pâques. En réalité le délai de recours arrive à échéance aujourd'hui, le 12 mai.

Selon le Directeur général de l'OCT, que M. Truan a rencontré aujourd'hui à l'occasion d'une commission « mobilité » de l'ACG, l'absence de recours devrait être confirmé (ou pas) sous quelques jours. Si aucun nouveau recours n'est déposé, l'OCT devra traiter de nombreux arrêtés actuellement suspendus, comme celui du Conseil municipal de Troinex, en attendant ce jugement. Cette gestion sera effectuée en priorisant ceux présentant un risque « sécuritaire » élevé.

Communications de M. Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint :Label « Commune en santé »

M. Ronchietto explique que le label « Commune en santé » a pour objectif d'aider les communes à favoriser la santé des habitant-e-s. Créé en 2010 par Promotion santé Valais, ce label s'est progressivement étendu à d'autres cantons romands, notamment le Jura, Berne, Vaud, Valais, Genève, Neuchâtel et Fribourg. Actuellement, six communes genevoises ont obtenu ce label : Chêne-Bourg, Onex, Puplinge, Chêne-Bougeries, Meinier et Lancy. Au total, 78 communes romandes sont actuellement labellisées. Ce dispositif offre aux communes un cadre leur permettant d'évaluer objectivement leur engagement en matière de prévention et de promotion de la santé. Il les incite à s'engager durablement dans la création d'un environnement favorable à la santé, en valorisant les actions existantes et en développant de nouvelles initiatives. Souvent, ces communes sont déjà actives dans ce domaine sans en avoir pleinement conscience et le label leur donne l'occasion de faire un véritable état des lieux.

La mission principale du label est de stimuler la mise en place d'un environnement optimal pour la santé des citoyennes et citoyens d'une commune. Pour ce faire, il accompagne les communes dans l'élaboration d'un inventaire des mesures de promotion de la santé, dans l'amélioration des actions existantes et dans l'identification des forces et faiblesses des structures influençant la santé publique. Il encourage également la mise en œuvre régulière de nouvelles actions ciblées. Le label repose sur six domaines clés : politique communale, offres de loisirs, famille et solidarité, école, santé au travail et espaces publics et infrastructures. Ces domaines permettent de couvrir l'ensemble des aspects de la promotion de la santé dans une approche à la fois globale et diversifiée. Enfin, M. Ronchietto indique que la commune de Troinex est en cours de labellisation.

Canicule 2025

M. Ronchietto indique qu'aucun changement majeur n'est prévu cette année, hormis une évolution dans la terminologie du dispositif et l'introduction d'une veille continue. Cette veille s'étendra du 15 mai au 15 septembre et s'appuiera sur le critère de la température moyenne journalière d'avertissement.

En cas prévision de situation caniculaire, un préavis systématique sera envoyé aux autorités et à la population. Une réunion d'information des autorités locales sera organisée par vidéoconférence via l'antenne sociale.

Par ailleurs, un courrier de prévention sera prochainement adressé à la population afin de l'informer de l'activation du plan canicule communal, lequel pourra être renforcé si la température moyenne dépasse 25°C pendant au moins dix jours consécutifs.

Retour sur les manifestations*Mardi 15 avril à 19h00 : Soirée d'information publique – Passerelle sur la Drize*

M. Ronchietto explique que la soirée d'information publique concernant le projet de la parcelle sur la Drize s'est tenue le 15 avril à 19h00. De nombreux conseillers municipaux y ont assisté. Le projet sera soumis au vote ce dimanche. Lors de cette soirée, Messieurs Pierre-Alain Dupraz et Alban Rozier du bureau Pierre-Alain Dupraz Architectes ont présenté le projet. Le public a eu l'occasion de poser des questions, ce qui a permis d'engager des échanges enrichissants. La présentation est disponible sur le site internet de la Commune.

Mercredi 16 avril à midi : repas des aînés

Un bel échange et un moment de partage chaleureux autour d'un excellent repas, réunissant 64 aînés de la commune a eu lieu le 16 avril. Ce rendez-vous convivial, toujours très apprécié, a été enrichi par la participation des élèves du cycle d'orientation de Drize, venus prêter main forte au service et à la vaisselle.

Manifestations à venir :

- Jeudi 22 mai : Inauguration de la Résidence Seniors du Parc des Crêts
- Vendredi 23 mai : Fête des voisins
- Dimanche 25 mai : projet culturel transfrontalier - Histoire de frontières
- Vendredi 13 juin : Sortie des aînés
- Vendredi 20 juin : Apéritif d'été
- Mardi 24 juin : Cérémonie des 8P
- Jeudi 26 juin : Fête du jardin d'enfants « Gaspard et Trottinette »
- Samedi 28 juin : Fête des promotions
- Samedi 28 juin : Fête du 35^{ème} anniversaire de la bibliothèque

5. Approbation des comptes 2024**5. 1 Rapport commission Finances, sécurité et règlements du 5 mai 2025**

M. le Président passe la parole à Mme Manzin pour qu'elle donne lecture du rapport de commission du 5 mai 2025.

« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 5 mai 2025, la commission des finances s'est réunie afin d'examiner les comptes 2024 de la commune de Troinex.

Comme la Mairie nous en a déjà informé lors de la séance du Conseil Municipal du 14 avril, l'année 2024 se termine avec un résultat déficitaire. Ce résultat était attendu car, afin de présenter un budget équilibré, le budget 2024 tenait compte des recettes fiscales des nouveaux habitants des Crêts que l'on savait ne pas recevoir en 2024.

Nous nous sommes penchés en détail sur le compte de résultats. Nous avons notamment parlé des nouvelles indemnités de fin de fonction prévues pour l'Exécutif, des indemnités des Conseillers Municipaux, du prix de remplacement de la cuisine de la mairie, du prix de la venue de la délégation arménienne en vue du jumelage et de l'utilisation du vélo-cargo.

Nous nous sommes également arrêtés sur le dépassement des montants alloués à la subvention sur les abonnements TPG et à Pro Senectute. La Mairie nous explique que la demande a été beaucoup plus importante que prévu.

Les questions n'ont pas été très nombreuses et les réponses de la Mairie ont été satisfaisantes. Nous avons néanmoins constaté de nombreuses dépenses non budgétées ou budgétées à la baisse concernant, entre autres, la mise en conformité des places de jeux, la consommation en eau et énergie de la crèche et du restaurant et surtout l'entretien et la rénovation d'appartements de la Commune. Nous décidons de faire preuve de plus de vigilance lors de l'établissement du prochain budget.

Nous avons ensuite examiné le bilan qui n'a pas amené de commentaires particuliers.

Concernant le compte des investissements, les investissements nets ont été de CHF 5'449'894.60.-. Ils concernent principalement l'installation des pavillons scolaires provisoires.

La Mairie nous a commenté ensuite les diverses annexes, à savoir le flux de trésorerie, les tableaux des provisions et des participations, ainsi que ceux des immobilisations du Patrimoine Administratif et du Patrimoine Financier. Des explications ont été demandées sur les différents indicateurs financiers. La Mairie nous a rappelé qu'ils sont à considérer avec prudence et de manière indicative.

Nous avons ensuite passé en revue les **dépassements budgétaires** pour un montant total de CHF 847'639.00. Ceux-ci ont été **acceptés à l'unanimité**.

Au terme de cette séance, le président de la commission a mis au vote les comptes 2024 bouclés de la manière suivante :

Compte de résultats

Revenus : CHF 11'622'049.90

Charges : CHF 13'960'535.35

Résultat : CHF -2'338'485.45

Compte d'investissements

Dépenses : CHF 5'953'487.50

Recettes : CHF 503'592.90

Investissements nets : CHF 5'449'894.60

Bilan au 31.12.2024 : CHF 111'675'032.62

Les comptes de l'exercice 2024 ont été approuvés à l'unanimité par les commissaires qui vous recommandent, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, de faire de même. »

5. 2 Rapport d'audit de l'organe de révision

M. le Président donne lecture de l'essentiel du rapport d'audit.

5. 3 Délibération D298 : Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité

D 298 - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2024

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil Municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport de la commission des finances, sécurité et règlement du 5 mai 2025,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d) et f) et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Décide à l'unanimité (16 voix)

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*
2. *D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de CHF 13'960'535.35 aux charges et de CHF 11'622'049.90 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 2'338'485.45. Cet excédent de charges total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de - CHF 2'338'485.45 et résultat extraordinaire de 0.*
3. *D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de CHF 5'953'487.50 aux dépenses et de CHF 503'592.90 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 5'449'894.60.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 111'675'032.62.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de CHF 847'639, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

Annexe : comptes annuels 2024 dans leur intégralité.

6. Approbation des crédits d'engagement complémentaires :

6. 1 Rapport commission Finances, sécurité et règlements du 5 mai 2025

M. le Président cède la parole à Mme Manzin, qui donne lecture de la fin de son rapport de commission :

« Nous avons ensuite voté, aussi à l'unanimité, deux dépassements de crédits d'investissements concernant l'acquisition d'un nouveau bus scolaire et la réfection de chemins du quartier des Crêts pour un total de CHF 87'156.00, ainsi qu'un crédit complémentaire de CHF 1'101'200.00 concernant le projet crèche et zone sportive.

Ces dépassements de crédits d'investissements ainsi que le crédit complémentaire font l'objet de délibérations qui vous sont présentées ce soir et la commission des finances vous recommande de les accepter. »

6. 2 Délibération D299 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire concernant les crédits terminés au cours de l'exercice 2024

**D299 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE
CONCERNANT LES CREDITS TERMINES AU COURS DE L'EXERCICE 2024**

Vu le crédit d'engagement de CHF 75'000 voté par le Conseil municipal le 24 avril 2023 pour l'acquisition d'un nouveau bus scolaire et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2024 à CHF 77'938.40, laissant apparaître un dépassement de CHF 2'938.40,

Vu le crédit d'engagement de CHF 890'000 voté par le Conseil municipal le 24 avril 2023 pour les travaux de réfection et d'aménagement des chemins du Quartier des Crêts et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2024 à CHF 974'217.60, laissant apparaître un dépassement de CHF 84'217.60,

Vu le crédit d'engagement de CHF 290'000 voté par le Conseil municipal le 17 octobre 2022 pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2024 à CHF 284'413, laissant apparaître une économie de CHF 5'587,

Vu le crédit d'engagement de CHF 5'627'000 voté par le Conseil municipal le 18 septembre 2023 pour la construction d'un pavillon scolaire provisoire et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2024 à CHF 5'433'013, laissant apparaître une économie de CHF 193'987,

Vu le crédit d'engagement de CHF 135'000 voté par le Conseil municipal le 13 novembre 2023 pour les travaux de mise en conformité énergétique des fenêtres du bâtiment de la mairie et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2024 à CHF 93'141, laissant apparaître une économie de CHF 41'859,

Vu le rapport de la commission des finances du 5 mai 2025,

Conformément à l'articles 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le total des dépassements s'élevant à CHF 87'156 et le total des économies de CHF 241'433,

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité (16 voix)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 87'156 pour couvrir les dépassements suivants :
 - CHF 2'938.40 Acquisition d'un nouveau bus scolaire
 - CHF 84'217.60 Réfection et aménagements des chemins du Quartier des Crêts
2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités d'amortissement fixées pour les crédits initiaux.

6. 2 Délibération D300 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire pour la construction d'une crèche, d'un restaurant avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes, ainsi que le réaménagement de la zone sportive, du secteur Lullin et de la paroisse protestante et la construction d'un parking

D300 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE, D'UN RESTAURANT (AVEC LOCAUX POUR LE CLUB DE TENNIS ET LOCAL DES JEUNES), AINSI QUE LE REAMENAGEMENT DE LA ZONE SPORTIVE, DU SECTEUR LULLIN ET DE LA PAROISSE PROTESTANTE ET LA CONSTRUCTION D'UN PARKING

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'engagement de CHF 855'000 voté par le Conseil municipal le 14 avril 2019 pour le financement de l'étude du projet définitif,

Vu les crédits d'engagements de CHF 11'440'000.- et de CHF 1'020'000 votés par le Conseil municipal le 17 mai 2021 destiné à financer le coût des travaux des bâtiments et des aménagements extérieurs,

Vu le décompte final des coûts de construction des bâtiments, ainsi que des aménagements extérieurs laissant apparaître un dépassement de CHF1'101'200, justifié par des prestations complémentaires,

Vu le rapport de la commission des finances du 5 mai 2025,

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité (16 voix)

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'101'200 pour couvrir les dépassements suivants :*
 - *CHF 668'788 pour la construction d'une crèche et d'un restaurant (avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes) – dont un montant de CHF 265'186 alloué au patrimoine financier*
 - *CHF 432'412 pour le réaménagement de la zone sportive, du secteur du chemin Lullin et de la paroisse protestante et la construction d'un parking*
2. *D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités d'amortissement fixées pour les crédits initiaux.*

7. Approbation de la révision du règlement du Conseil municipal

7. 1 Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 5 mai 2025

M. le Président cède la parole à M. Aellen, qui donne lecture de son rapport de commission :

« Rapport de la commission Finances, Sécurité et Règlements Du 16 avril 2025 Élaboration du nouveau règlement du conseil municipal

La commission finances sécurité et règlements s'est réunie le mercredi 16 avril 2025 afin de finaliser les discussions sur l'élaboration du nouveau règlement du conseil municipal.

Ce rapport présente l'élaboration du nouveau règlement du conseil municipal de Troinex. Le processus a débuté en septembre 2022 avec la création d'un groupe de travail au sein de la Commission des finances, composé de certains de ses membres, chargé de réexaminer le règlement actuel, en vigueur depuis 2016. Le groupe avait pour mission de proposer des modifications adaptées, notamment en réponse aux évolutions de la loi LAC B 605 (loi sur l'administration des communes), qui autorise désormais l'inclusion de membres suppléants au sein du conseil municipal. De plus, les ajustements ont porté sur la révision des termes relatifs au pouvoir exécutif, désormais constitué de trois conseillers administratifs au lieu d'un maire et de deux adjoints.

Ce groupe de travail s'est réuni 8 fois depuis 2022 et a analysé le règlement article après article. Il a ensuite présenté ses travaux à l'ensemble de la commission des finances (sécurité et règlements) en juin 2024. La commission a travaillé depuis une année et vous présente ce

projet de règlement en espérant pouvoir le faire entrer en vigueur plus tard dans l'année, après approbation par le Conseil d'État.

Les corrections de formes qui consistent simplement à corriger certains termes ou la mise par écrit de règle existantes aujourd'hui ainsi que les propositions unanimes ont été faites par le groupe de travail. La commission s'est ensuite penchée sur les points qui étaient sujet à discussion. Parmi les principaux points abordés figuraient notamment : l'introduction des suppléants, la rémunération des conseillers municipaux, la rotation des présidences des commissions et la déclaration des conflits d'intérêts. Malgré des divergences d'opinion sur certains points importants du règlement, les membres de la commission ont pu travailler ensemble et trouver des compromis sur chacun de ces points.

Suppléants :

L'introduction de suppléants pour les conseillers municipaux a constitué une proposition clé du nouveau règlement. Bien que des préoccupations aient été soulevées, notamment en ce qui concerne la potentialité de sous-performance des suppléants ou un manque d'informations pouvant rendre leur présence inefficace, la commission a décidé de valider la mise en place d'un système de suppléance. Le nombre de suppléants a été limité à un par groupe politique, et leur activation sera soumise à l'approbation du Bureau du Conseil municipal.

Rémunération des conseillers :

La question des indemnités a suscité un large débat, portant sur l'option des jetons de présence (par séance), des forfaits annuels, ainsi que des systèmes hybrides combinant ces deux modèles. La commission s'est exprimée faveurs d'une augmentation des indemnités versées aux conseillers municipaux proportionnelle à l'augmentation de l'exécutif ainsi que le maintien du système de forfait annuel. Pour les suppléants, un système hybride a été proposé. La commission a finalement décidé de déléguer la responsabilité du mode de rémunération ainsi que du montant à la commission des finances lors du vote du budget.

Tournus des présidences de commissions :

Le principe de la rotation des présidences des commissions a été largement débattu. La commission a finalement décidé que les présidents des commissions seront élus pour une durée d'un an, à l'issue de laquelle une nouvelle élection aura lieu. Les présidents en place pourront se représenter. L'objectif de cette mesure est de concilier la continuité apportée par un président expérimenté et la possibilité d'une alternance entre les listes politiques, assurant ainsi une représentation équilibrée dans la gestion des commissions.

Lien d'intérêts :

La commission a aussi opté pour l'intégration d'un article sur la publication des liens d'intérêts des conseillers municipaux. La commission a opté pour l'obligation de publication des liens d'intérêts des conseillers municipaux avant chaque début de législature, avec une mise à jour annuelle (sur le site internet). Ces informations seront accessibles sur le site internet de la commune afin d'assurer une transparence maximale. Les discussions ont permis d'établir que les liens d'intérêts liés à la commune, aux associations ou aux institutions subventionnées par la commune de Troinex seraient inclus. Un compromis a été trouvé concernant les liens familiaux, qui seront également mentionnés dans le registre.

Le projet de règlement a été soumis à l'étude Merkt et associés qui a suggéré des modifications, des ajouts et mis en lumière certaines incompatibilités avec la loi. Ces modifications, d'ordre principalement esthétique ont été acceptées à l'unanimité (ces remarques concernaient notamment l'ajout d'un article sur l'initiative populaire ou encore l'impossibilité d'intervenir dans un débat en commission en cas d'obligation de récusation).

Au cours de ce processus, des compromis ont été nécessaires pour garantir que tous les groupes politiques puissent accepter le règlement révisé. Grâce aux discussions constructives et à la volonté de travailler ensemble, la commission a pu parvenir à des accords sur les sujets les plus complexes. Tous les points litigieux ont été clarifiés et intégrés dans une version finale du règlement, qui, même si elle ne représente pas nécessairement la situation optimale pour chacune et chacun, est tout de même une réussite pour la commission. Cette adoption unanime témoigne de la qualité du travail réalisé par la commission et de la volonté collective d'améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal, tout en garantissant une gestion transparente et équitable des affaires publiques de la commune de Troinex.

La version finale du règlement a été approuvée à l'unanimité par les membres présents de la Commission qui vous recommandent de faire de même.

Alexis Aellen »

Remarques

M. Berthet tient à saluer le travail réalisé par la commission des finances au cours des deux dernières années dans le cadre de la révision du règlement. Il souligne la qualité et l'importance de ce travail. N'ayant malheureusement pas pu assister à la dernière séance – au cours de laquelle la disposition relative aux membres suppléants a été discutée et soumise au vote des membres présents – il regrette que l'article 7 du règlement du Conseil municipal comporte de nombreuses précautions qui, selon lui, limitent l'efficacité du recours aux suppléants. Pour cette raison, il choisira de s'abstenir lors du vote. M. Berthet juge en effet regrettable que cette nouvelle possibilité soit, d'emblée, encadrée de manière restrictive pour les futurs conseillers municipaux.

M. de Weck prend la parole :

*« Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Les évolutions de la Loi sur l'Administration des communes ont donné l'opportunité d'effectuer un travail de fond sur le Règlement de ce Conseil municipal.

Pour les Verts, l'objectif était de proposer une relecture et des modifications à la lumière de valeurs qui nous sont essentielles : transparence, partage des responsabilités, équité.

Concrètement cela s'est traduit par les propositions suivantes :

- *au niveau de la **transparence** par l'article 5 « Publication des liens d'intérêts » des Conseillers municipaux, publication consultable en tout temps ;*
- *au niveau du **partage des responsabilités** par l'alinéa 4 de l'article 74 qui prévoit que les présidents et vice-présidents des commissions sont élus chaque année pour la durée d'une année ; les discussions sur ce point furent délicates entre les tenants à des présidences fixes pour la durée de la législature et les tenants à un tournus annuel des présidences entre les partis ; un compromis, que je salue, a été trouvé sous la forme de cet alinéa ; j'appelle de mes vœux la concrétisation du tournus lors du renouvellement des présidences de commissions au printemps 2026 ;*
- *au niveau de l'**équité**, les Verts ont demandé l'introduction d'un système de rémunération des conseillers municipaux par jetons de présence au lieu du système actuel d'indemnité fixe ; les jetons de présence relèvent de l'équité ; ils reconnaissent le travail effectivement accompli et l'on sait que tous les Conseillers municipaux n'ont pas le même investissement ; prenons l'exemple de l'excellent rapport de notre collègue Alexis Aellen que je remercie pour son remarquable travail de synthèse de près de 3 ans de débats en commission ; cela mériterait reconnaissance ; j'invite le*

Conseil municipal à reprendre cette thématique au début de la nouvelle législature et, à tout le moins, d'introduire une rémunération ad hoc pour les rapporteurs.

Il nous est aussi apparu nécessaire de simplifier certaines pratiques à l'instar de l'admission à la naturalisation déléguée au Conseil administratif, comme la loi l'y autorise dorénavant.

S'agissant des **suppléants**, un compromis a été trouvé entre les tenants du statu quo - pas de suppléant - et ceux qui souhaitaient la mise en place d'un statut de suppléant sans limite. Je forme le vœu que la possibilité de recourir à un suppléant donnera satisfaction à tous les groupes, dissipera les peurs des uns et permettra à terme de lever les limites fixées à l'exercice de la suppléance.

Je tiens également à remercier Jérémy Annen, président de la Commission des finances & du règlement. Il a conduit les travaux de la sous-commission, puis de la commission avec doigté et finesse, cherchant à établir des ponts entre les différents points-de-vues exprimés.

Les Verts vous invitent à accepter ce règlement tel que voté à l'unanimité de la Commission des finances & du règlement.

Au terme de cette intervention qui est sans doute ma dernière dans cette enceinte, j'aimerais revenir brièvement – ô très brièvement, rassurez-vous – sur les années passées au service de ce Conseil. Et profiter de partager avec vous 3 sentiments,

D'abord une certaine satisfaction.

Je suis arrivé avec ma famille à Troinex il y a plus de 30 ans. Accueilli avec beaucoup de réserve par les autorités de l'époque parce qu'avec quelques-uns nous avions le sentiment que Troinex allait devoir s'ouvrir aux réalités de notre temps : développement économique, mobilité, biodiversité, écologie, cohésion sociale entre une population vieillissante, une jeunesse un peu déstabilisée et l'arrivée de nombreuses nouvelles familles, notamment.

Aujourd'hui la satisfaction est grande de voir que ces questions sont au cœur des préoccupations de toutes les forces politiques présentes à Troinex.

Et ce soir la satisfaction est d'autant plus grande que nous avons pu travailler ensemble à la refonte du Règlement de ce Conseil municipal dans un esprit de débat et de dialogue qui aurait été impossible il y a quelques années encore.

Dans ce contexte, et à titre personnel, je suis fier d'avoir obtenu, avec le soutien actif de quelques esprits éclairés – je pense à notre cher ami Monsieur Jean-Pierre Dancet – la préservation du site de la Grand Cour.

Mon 2^e sentiment est une profonde reconnaissance.

Reconnaissance pour chacune et chacun d'entre vous. Au-delà des débats et des discussions politiques, j'ai partagé avec plusieurs d'entre vous des moments de franches rigolades, de camaraderies cordiales et des réjouissances personnelles ou sportives – vous savez à quel point le sport est important pour moi.

Je vous en remercie très sincèrement.

La politique est un monde de brutes, vous le savez bien. Et le contexte international actuel le démontre à l'envi.

Dans ce contexte, et à titre personnel, je suis fier d'avoir contribué, ici à Troinex, à rendre le débat moins brutal, plus constructif – et ce nouveau Règlement du Conseil municipal en est la preuve - et la politique plus respectueuse des avis et des contributions de toutes et tous.

Merci à Guy pour sa contribution importante à cet état d'esprit.

Enfin, je tiens à vous exprimer un immense espoir.

Avec l'arrivée de Fabrice Calame à la Mairie, les Verts peuvent compter sur un homme de conviction, de dialogue, aux valeurs fortes et à l'engagement important.

J'ai participé à la constitution du Groupe des Verts en Ville de Genève, il y a 38 ans.

A titre personnel, je suis fier de passer le flambeau à Alexandre Moraga à Troinex. Les Verts de Troinex sont entre de bonnes mains.

A toutes et à tous, je souhaite le meilleur dans votre vie personnelle et au service de toutes les Troinésiennes et tous les Troinésiens.

Merci de votre attention. »

Applaudissements.

M. Annen adresse ses remerciements à M. de Weck pour son discours, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la commission des finances.

M. Annen salue le travail accompli au cours de ces trois dernières années pour l'élaboration du nouveau règlement du Conseil municipal. Comme le disait Thomas Edison, « Le génie, c'est 1% d'inspiration et 99% de transpiration ». Il est probable que l'inspiration ait souvent été apportée par M. de Weck, mais ce sont bien l'ensemble des commissaires qui ont fourni les 99% d'effort nécessaire. Les discussions ont parfois été vives, mais toujours constructives, et la Commission a su mener des échanges riches qui ont abouti au compromis actuel. Le groupe PLR encourage donc à son tour l'adoption de ce nouveau règlement du Conseil municipal.

7.2 Délibération D301 : révision du règlement du Conseil municipal

D301 – RÉVISION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 7 et 17,

Vu le règlement du Conseil municipal du 7 décembre 2025,

Sur proposition de la commission Finances, sécurité et règlements,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide par 15 voix pour et 1 abstention

- 1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération ;*
- 2. De fixer son entrée en vigueur le lendemain de l'approbation du Département compétent (première date possible)*

8. Propositions individuelles et questions

M. Vidon exprime qu'en y réfléchissant, il a pris conscience qu'il s'agissait de sa dernière séance avant cinq ans en tout cas. Il espère revenir plus tard. Le premier mot qui lui est venu à l'esprit, en écrivant ses quelques lignes, a été « Merci ».

M. Vidon prononce le discours suivant :

« A vos côtés, j'ai pu confirmer pas mal de choses. Ce n'est pas parce qu'on est jeune que l'on pense forcément mal. J'ai appris que l'étiquette n'est qu'un artifice et que derrière le statut de conseiller municipal ne se cache rien d'autre que des êtres comme tout le monde. C'est bien parce qu'ils sont comme tout le monde qu'ils sont le mieux à même de réfléchir pour le bien commun, aptes à laisser leur égo de côté au profit d'une dynamique de groupe propice à une pensée commune qui se veut constructive. J'ai appris que dans ce métier, on ne fait jamais assez ; c'est là une tâche ardue que l'on ne peut sous-estimer et à laquelle on ne peut se soustraire une fois que l'on s'est engagé.

J'aimerais exprimer sa gratitude à chacun-e pour le travail fourni, et parce qu'on ne dit jamais assez « merci », je souhaiterais remercier chacun-e individuellement. Merci à Roland pour son côté très affiné, à Marc dont l'expérience n'a cessé de parler pour lui, à Olivia dont le franc-parler lui a rappelé qu'il est bon de ne pas se laisser aller à la retenue, à Véronique pour sa sagesse et sa sobriété majestueuse, à Patrick pour son pragmatisme, à Sabine, ma voisine de classe, pour ses remarques pertinentes, à Jean pour son esprit combatif et sa vigueur, à Nolwenn qui n'a jamais su m'arracher autre chose qu'un sourire, à nos très chers preneurs et preneuses de procès-verbaux qui font un travail essentiel, à Marc Truan dont les compétences et le talent le placent à une hauteur record, à Guy qui, malgré vent et tempête, a toujours su garder le cap et se glisser le long des lames de front, à Jean-Jacques qui, malgré son élégance et un charisme qui lui donneraient le droit à l'arrogance, a toujours été d'une accessibilité et d'un esprit de camaraderie sincère, à Brigitte qu'il a vu diriger la DDI d'une poignée de fer comparable à celle de Saint-Père, à Alexandre Moraga pour sa cordialité et sa modération des plus constructives, à Bertrand dont les compétences discursives ne sauraient être définies par un autre mot que « superbe », à Fabrice pour son esprit critique et son amour de la contradiction, deux choses essentielles à la réflexion, à Karen pour la bienveillance et la plume harmonieuse qui lui ont maintes fois donné l'impression de naviguer dans un océan de douceur, à Jérémy qui a de la politique l'art et la manière, à Alexandre Odier qui cache sous ses airs de directeur sévère un homme d'une empathie et d'une gentillesse rares, à Grégoire dont le sérieux et l'implication lui ont permis d'accéder à la place qu'il mérite, et à Alexis dont l'amour pour la remise en question est inversement proportionnel à la quantité de cheveux qu'il lui reste ».

Applaudissements.

M. le Président le félicite pour ses belles paroles.

M. Annen prend la parole pour prononcer quelques mots en l'honneur du magistrat PLR, M. Truan, qui va quitter ses fonctions à la fin du mois :

« Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Chers amis, Cher Marc,

Aujourd'hui, c'est une page importante de la vie communale qui se tourne, et en particulier pour le PLR Troinex. Après dix années passées au sein de l'exécutif, cher Marc, tu t'apprêtes à tirer ta révérence. Dix ans à veiller sur les finances de notre commune, c'est plus qu'une mission c'est une vocation. Avec toi, nous avons eu plus qu'un grand argentier, nous avons eu un homme de confiance, de cœur et de conviction. Nos finances étaient entre de très bonnes mains. Rigueur, clarté, et parfois certaines poésies comptables : des budgets toujours à l'équilibre, dans les règles de l'art et des comptes en adéquation avec les besoins de la commune.

*Cher Marc, on peut le dire tu as été l'homme de la situation. On a souvent dit **le bon, la brute et le truand**. Je vous laisse imaginer qui est qui, mais rassurez-vous, nous avons toujours eu le « bon » truand de notre côté. Pas de coups de feu, à la limite quelques coups de gueule, mais toujours avec retenue, pertinence, pédagogie et sa bienveillance légendaire.*

Sérieux sans être austère, rigoureux sans être ennuyeux, ce qui, lorsqu'on parle de finances publiques, est un exploit digne d'être mentionné ce soir. Tu as su allier compétence, loyauté, sens du service public, souvent en laissant le maillot au vestiaire, comme tu aimais bien le dire. Ce n'est pas rien, surtout dans notre commune où tout le monde se connaît et où personne n'oublie rien.

Cher Marc, tu vas nous manquer : ta présence rassurante, ton regard lucide, ton efficacité tranquille, mais surtout ton humanité, ta capacité à écouter, à trouver des compromis même quand les comptes s'annonçaient plus acrobatiques que jamais.

Pour tout cela, merci et bonne route pour cette nouvelle étape. Qu'elle soit douce, joyeuse, pleine de projets avec Claude et sans tableaux Excel, ou alors seulement pour organiser vos prochaines vacances. Bravo et bonne retraite. »

Applaudissements.

M. Lavorel rappelle que les conseillers municipaux sont conviés le 16 mai pour célébrer le départ de M. Truan et M. Ronchietto. Il souligne ensuite que cette législature a débuté sous l'ombre du COVID-19, avec une prise de fonction laborieuse, et plusieurs nouveaux membres du Conseil municipal n'avaient jamais eu l'occasion de travailler dans cette salle. À l'époque, la distance de sécurité de 3 à 4 mètres était en vigueur. Ce soir, il s'agit de la fin de cette législature. C'est avec une grande émotion que M. Truan quitte ses fonctions. Mme Hirsch la meilleure élue, est présente depuis 2011, bien qu'elle n'ait pas assisté à la prestation de serment inaugurale. Cela fait donc 14 ans qu'elle est investie dans la vie municipale. Mme Schneider-Bidaux, qui a rejoint le Conseil municipal après avoir débuté au Grand Conseil et été présidente de son parti, est une pointure qui est arrivée à Troinex en 2011. M. Botbol, le plus ancien conseiller municipal en fonction, est membre depuis le 1^{er} juin 2007 et a toujours eu à cœur de défendre le sport, notamment avec sa passion pour le tennis. M. de Weck, arrivé en 2020, a effectué un retour, mais ne pourra malheureusement pas continuer. M. Vidon, quant à lui, est espéré pour les prochaines élections et un retour futur au Conseil municipal. M. Calame et M. G. Odier retrouveront l'exécutif, ce qui laisse présager une belle législature à venir. Enfin, M. Ronchietto reviendra en tant que conseiller municipal.

M. Lavorel décide de ne pas évoquer le départ de M. Truan, car il risquerait de se laisser submerger par l'émotion. Il conclut en soulignant la qualité exceptionnelle des débats et remercie chaleureusement tous les membres.

Applaudissements.

Les cadeaux traditionnels sont offerts.

Mme Hirsch exprime sa gratitude pour les fleurs, le stylo et les 14 années passées aux côtés des membres du Conseil municipal. Elle souhaite le même plaisir et le même travail constructif à la nouvelle législature.

Applaudissements.

Mme Schneider-Bidaux remercie également pour les cadeaux et évoque avec émotion ses 14 années de législature. En réalité, son engagement au sein du pouvoir législatif s'étend sur 30 ans, une longévité impressionnante, dont une partie s'est déroulée dans une autre commune, au Grand Conseil, puis enfin à Troinex. Avant elle, son père et son frère ont aussi œuvré pour Troinex, respectivement pendant 4 ans et 6 ans. Il s'agissait d'une génération d'agriculteurs impliqués dans la vie communale.

Applaudissements.

M. Botbol remercie pour les cadeaux et précise qu'il avait préparé un discours de deux pages, qui reprend mot pour mot ce qu'a exprimé Mme Hirsch mais de manière plus détaillée. Il adresse donc ses félicitations aux nouveaux élus, en particulier à M. Calame et à M. G. Odier. Il se dit heureux de partir à la retraite en même temps que M. Truan, car il aurait regretté de ne pas continuer s'il était resté. Enfin, M. Botbol remercie chaleureusement l'ensemble des personnes présentes.

Applaudissements.

M. le Président exprime le grand plaisir qu'il a eu de clôturer son mandat de président et se dit heureux d'endosser désormais le rôle de simple conseiller municipal. Il adresse ses félicitations à l'ensemble des membres et leur souhaite une bonne continuation. Il donne rendez-vous le 2 juin pour le prochain Conseil municipal, qui sera présidé par Mme Reymond-Dorsay. En attendant, il souhaite à tous un agréable apéritif.

Applaudissements.

La séance se clôt à 20h58.

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Rüttimann

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :